

Arrêté n° 2025-3

Relatif à la recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des personnels au conseil d'administration, au conseil scientifique et au conseil de l'enseignement et de la vie étudiante de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)

La Directrice de l'ENTPE

- VU** le Code de l'éducation, et notamment son article L. 717-1 ;
- VU** le décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'ENTPE, notamment son article 10 ;
- VU** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 4 septembre 2025 fixant les modalités d'élection des membres du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante de l'ENTPE ;
- VU** le règlement intérieur de l'ENTPE, adopté par le conseil d'administration en sa séance du 24 juin 2025 ;
- VU** la décision n°2025/20 portant organisation des élections des représentants des personnels dans les instances par vote électronique ;
- Vu** la décision 2021/094 en date du 16/09/2021 de la directrice de l'ENTPE relative à la mise en œuvre du vote électronique ;
- VU** le décret du 10 novembre 2025 portant nomination de la directrice de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) - Mme DELOLME (Cécile)

ARRÊTE

Article 1 – Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentants des personnels au sein des conseils listés ci-dessous auront lieu du 16 décembre 2025 à 9h au 18 décembre 2025 à 17h.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 – Conseil d'administration

| Collège | Nom de liste | Noms des candidats |
|-----------|-----------------|---|
| Collège A | CHARMES | CHARMES Eric ORTAR MANIGAULT Nathalie |
| Collège B | MANOUT | MANOUT Ouassim SENGELIN Delphine ROUSSEAU Max |
| Collège C | VALENDRU | VALENDRU Axelle FRAY Baptiste FELIX Serge |
| | TOILIER | TOILIER Florence TAN You Vannaroat COQUARD Marie Pierre |

Article 3 – Conseil scientifique

| Collège | Nom de liste | Noms des candidats |
|-----------|-------------------------|---|
| Collège A | LAVANDIER | LAVANDIER Mathieu MARQUIS FAVRE Catherine NICOLAS Jean Pierre |
| Collège B | KAYA | KAYA Sumbul DENDIEVEL André-Marie SEPPECHER Manon |
| Collège C | MONTMEAT | MONTMEAT Corinne SALIBA Jérôme |
| | BLANC GONNET | BLANC GONNET Joachim EL IDRISSE Mariam |

Article 4 - Conseil de l'enseignement et de la vie étudiante

| Collège | Nom de liste | Noms des candidats |
|-----------|------------------------|--|
| Collège A | MARTINAIS | MARTINAIS Emmanuel HAVET Nathalie LASSABATERE Laurent |
| Collège B | BOEL VOISIN | BOEL VOISIN Mélanie RALLU Antoine ANGLADE-BAJODEK Elsa |
| Collège C | DUBANCHET | DUBANCHET Adam REYTIER Elodie |
| | JACQUET | JACQUET Marine GHERARDI Laurent |

Article 5 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication et après transmission au ministre chargé du développement durable. Il sera publié sur le site Internet/l'Intranet de l'ENTPE.

Article 6 - La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 10 décembre 2025
La directrice de l'ENTPE

Cécile Delolme



En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.